

AVENANT DU 15 JUILLET 2008
SUR LES SALAIRES DE LA
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DES PROFESSIONS DE LA PHOTOGRAPHIE

Le présent avenant a pour objet de revaloriser les salaires minima conventionnels des salariés dans les entreprises relevant de la C.C.N des professions de la photographie.

Article 1 : Salaires minima mensuels

Les salaires minima conventionnels tels que prévus à l'article 26 de la C.C.N des professions de la photographie sont modifiés de la façon suivante avec effet rétroactif au 01 er mai 2008 :

EMPLOYE	SALAIRES	MAITRISE	SALAIRES	CADRE	SALAIRES
150	1 321,84 €	220	1 730,45 €	320	2 517,02 €
155	1 339,78 €	230	1 809,11 €	370	2 910,31 €
160	1 347,64 €	250	1 966,42 €	450	3 539,56 €
165	1 356,74 €	275	2 163,07 €		
175	1 384,65 €				
185	1 455,15 €				
195	1 533,81 €				
210	1 651,79 €				

Note : la base est la durée légale du travail soit 151,67 heures.

Article 2 : Prime d'ancienneté

Les parties signataires fixent la valeur du point PA servant au calcul de la prime d'ancienneté à 2/3 de la valeur du point fixée à 7,87 € soit 5,25 € pour tous les coefficients.

Note : La prime d'ancienneté est établie au prorata du temps de travail pour les salariés à temps partiel.

Article 3 : Entrée en vigueur

Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur, pour l'ensemble des entreprises de la branche, le 1^{er} jour du mois civil suivant la publication de l'arrêté d'extension du présent avenant au Journal Officiel.

Le présent avenant entrera en vigueur à l'issue du délai prévu par l'article L 2232-2 du code du travail pour l'exercice par les Organisations Syndicales Représentatives des salariés du droit d'opposition.

Fait à Paris, le 15 juillet 2008.

Suivent les signatures ci-après :

Confédération Française de la Photographie 121 rue vieille du temple 75003 PARIS Philippe PAILLAT	Fédération des Employés et Cadres CGTFO 28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS Françoise NICOLETTA
	Fédération CGT commerce distribution services Case 425 93514 MONTREUIL Cedex Jean-Marc OLIVIER
	Fédération Nationale de l'Encadrement du Commerce et des Services CFE-CGC 09 rue de Rocroy 75010 PARIS Alain SCHELLMANN
	Fédération des Services CFDT Tour Essor 14 rue Scandicci 93508 PANTIN Cedex Mireille MUNOZ
	Fédération CFTC Commerce, Services, Forces de Vente 197 rue Faubourg St Martin 75010 PARIS Patrice ERTZ

